

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
MAIRIE  
616, rue Principale  
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier mars, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

**Présents :** Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, SOHIER Isabelle, CAMUS Lydie, HANNEBICQ Nicolas, PRUVOST Francis, BLANQUART Alain

**Absents représentés :** DERAEDT Didier par THOREL Gilles  
MESER Delphine par CAMUS Lydie  
ALBA Jocelyne par BLANQUART Alain

**Secrétaire de séance :** CAMUS Lydie

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements :

De la famille HOCQUETTE

De la famille LEFEBVRE pour les fleurs offertes lors du décès de M. Gérard LEFEBVRE

### **TARIFS CIMETIERE**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la différence de tarifs concernant les achats de concessions et les achats de cavurnes. Le conseil municipal à l'unanimité fixe, à compter de ce jour, le même prix pour le terrain d'une concession et le terrain d'un cavurne : 250 € à perpétuité. En supplément s'ajouteront les frais d'enregistrements aux Services des Impôts.

### **SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE**

M. le Maire expose à l'assemblée l'estimation de la prochaine phase des travaux de l'Eglise concernant les travaux intérieurs et la restauration de la tour et de la flèche. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour lancer les demandes de subventions auprès de la Sous-Préfecture, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la CAPSO selon le plan de financement provisoire ci-annexé.

### **TAXE DE SEJOUR**

Un gîte est en cours de construction dans la commune, le conseil municipal doit délibérer sur l'instauration de la taxe de séjour. A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas instaurer cette taxe dans la commune.

### **OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Une association demande l'autorisation d'occuper la salle polyvalente pour des activités sportives le lundi de 18h30 à 20h30, le mercredi de 17h30 à 19h30 et le jeudi de 17h à 18h. Le siège social se situe à Arques. Le conseil municipal à 8 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas donner une suite favorable, l'association n'étant pas de la commune.

### **VIDEOPROTECTION**

Un devis concernant la vidéo protection a été effectué. Les conditions sont les suivantes : frais d'adhésion : 480.00 € HT, mensualité TTC : 246.00 € (ce tarif comprend : 1 enregistreur numérique, 2 caméras, 1 moniteur, 1 centrale radio et 6 détecteurs d'ouverture radio). Durée du contrat : 60 mois. L'installation fonctionnera en permanence. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite.

### **INAUGURATION DE L'EGLISE**

L'inauguration de la 1ère et de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de l'Eglise aura lieu le samedi 31 mars à 11h00.

### **MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-OMER**

Les avocats du Barreau de St Omer appellent les élus à se mobiliser en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de St Omer dans toutes ses compétences. Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, des menaces sérieuses pèsent sur le devenir du Tribunal de Grande Instance de St Omer.


Le projet de réforme apparait de nature à remettre en cause la proximité du justiciable par rapport à son Tribunal et la qualité de la justice rendue. La justice, au même titre que l'éducation, la santé ou encore la sécurité est un service public qui doit rester proche du justiciable. Le barreau de St Omer invite le conseil municipal à soutenir leur action. Le conseil municipal à l'unanimité soutien le barreau de St Omer.

### **DIVERS**

- Un conseiller demande des explications sur les travaux qui ont lieu à la salle polyvalente. M. le Maire explique qu'il s'agit des travaux d'agrandissement et de mise aux normes des sanitaires, prévus depuis plus d'un an et déjà présentés lors d'ancien conseil municipal
- Un conseiller demande ou en est l'arrêté du PLUI, il est répondu que l'arrêté est pris et que des réunions publiques et l'enquête publique auront lieu en septembre 2018.
- Un conseiller demande pourquoi toute la municipalité n'est pas au courant des changements d'horaires de l'école à compter de la rentrée de septembre 2018 et si le conseil doit donner son avis. La réponse est que ce sont les instituteurs qui décident.
- M. le Maire informe que M. Gislain Roger arrête la présidence du Club des Aînés à compter du 15 mars, un appel dans l'info du mois sera lancé.
- Il est décidé qu'une réunion pour le montant des subventions allouées aux associations sera programmée et durera 1 heure et sera suivie d'une réunion commission des finances pour le budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,



Lydie CAMUS

Le Maire,



Gilles THOREL